



Report de rendu de décision du Conseil des Prud'hommes

Par **azur49**, le **30/05/2012** à **14:58**

Bonjour,

Je suis actuellement en procédure prud'hommale avec mon employeur. L'audience, après avoir été repoussée 2 fois est passé devant le Conseil des Prud'hommes le 23 février. Le résultat de l'audience a été repoussée une 1ère fois, puis une 2nde fois.

Le rendu de justice peut-il être encore repoussé (et si oui, y a-t'il une limite légale)?

Merci pour vos réponses.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **30/05/2012** à **18:43**

Bonjour,

Vous voudriez donc dire, si j'ai bien compris, que l'affaire aurait été plaidée et mise en délibéré mais que celui-ci a été repoussé deux fois, ceci pourrait être dû à différentes causes que vous pourriez essayer de connaître par l'intermédiaire du Greffe, mais il n'y a pas formellement de limite...